

# Le point de vue de l'associatif

Christine Steinbach, Equipes Populaires

## Les Equipes Populaires...

Un mot de présentation de ce Mouvement d'éducation permanente. Il rassemble des hommes et des femmes des milieux populaires au sein de quelque 140 initiatives ou groupes locaux, répartis dans 9 entités régionales sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le point de vue présenté durant l'intervention ne prétend pas être davantage qu'un regard construit à partir des expériences de partenariat que nous avons, dans ce champ de l'éducation permanente. Le monde associatif est évidemment plus vaste.

## Petite histoire d'une action née du témoignage des gens ...

La Journée sans Crédit, qui a lieu chaque année depuis dix ans, est née parce que des militants ont témoigné des dégâts que pouvaient causer les ouvertures de crédit. Initiée par les EP et portée par ses membres, elle s'est étoffée au fil du temps pour produire des actions de sensibilisation grand public ; des débats ; des outils pédagogiques et des animations pour les adultes et le monde de l'enseignement ; des revendications pour modifier la législation afin de mieux protéger le consommateur.

## ... devenue une plateforme nationale....

Très vite, nous nous sommes associés à d'autres associations mais aussi à des services de médiation de dettes, dont ceux dépendant de CPAS, pour amplifier l'action, réunir les témoignages, les forces et les compétences (juridiques notamment). Aujourd'hui la JSC rassemble 30 organismes francophones et néerlandophones des trois régions. Le partenariat associatif/CPAS y produit une belle vitalité.

## ... et qui rebondit sur le terrain.

Ce partenariat et l'aller-retour entre temps d'action de campagne au niveau national et initiatives locales (débats, animations...) ont aussi donné naissance à d'autres formes de partenariat entre les EP et des CPAS dans les régions, pour créer des « ateliers conso » : des lieux, des « espace/temps » où des personnes qui émargent au CPAS prennent part à une dynamique d'éducation permanente. Partant de leurs préoccupations, leur quotidien, de questions de consommation, on échange, on fait émerger des points communs, on analyse ensemble en quoi le système socio-économique et politique influence ce quotidien et l'on tente de formuler ce qui pourrait contribuer à l'améliorer, en recherchant des solutions collectives. C'est grâce à de tels partenariats que nous pouvons toucher un public précarisé.

## L'action sociale, processus d'éducation permanente

Cette trajectoire d'éducation permanente place les personnes au cœur du processus. Nous les accompagnons dans une visée d'émancipation à la fois individuelle et collective : donner aux personnes l'occasion de « *sortir, aussi modestement que cela soit, de la place qui nous a été*

*assignées par les rapports sociaux, par le genre, par l'âge, par les accidents de la vie, par la maladie, par le handicap* » (Christian Maurel). Mais aussi de contribuer à changer la société pour qu'elle soit plus juste pour tout le monde.

C'est là notre conception de l'action sociale : le pouvoir d'action des membres d'une société sur elle-même, un pouvoir qu'il s'agit de leur rendre, surtout quand ils en sont pratiquement exclus.

Un exemple : les ateliers « conso » en Hesbaye. Un partenariat EP/CPAS né il y a quelques années. Des hommes et surtout des femmes (plus nombreuses) qui vivent le surendettement au jour le jour, avec ses souffrances, ses privations. L'accompagnement d'un groupe rendu possible par la pleine volonté des partenaires à s'engager dans les objectifs. Construire la confiance réciproque, faire émerger la parole, élaborer ensemble une analyse critique de l'expérience vécue, vivre ensemble de nouvelles choses, donner vie au groupe... Et un jour, ce groupe se sent assez fort, assez confiant, assez mûr pour organiser un débat public sur le surendettement. Ses membres ont osé prendre la parole pour témoigner et formuler des propositions sur le rôle que peuvent prendre les communes en matière de prévention du surendettement. Une dame dit à la fin : « *je n'aurais jamais cru que je serais capable d'en parler. Et je l'ai fait !* » De petites victoires d'émancipation, à la fois individuelle et collective. Dans ce partenariat, l'assistante sociale du CPAS et la permanente EP forment une équipe qui co-construit le parcours avec le groupe et l'accompagne pas à pas.

Parfois ça ne marche pas. Parce qu'on ne se comprend pas sur le processus ; qu'on ne partage pas cette vision du public et de l'action ; parce que le public supposé libre s'avère captif ; parce qu'on craint de se faire concurrence ; parce que la programmation est concoctée exclusivement dans le chef des organisateurs... Première condition d'un partenariat : se faire comprendre clairement de part et d'autre.

### **Une temporalité... longue et courte**

Le temps de l'éducation permanente est un temps long !!! On ne s'émancipe pas en un mois, contrat et montre en main. Ce n'est pas un parcours d'étapes au bout desquelles on est « prêt à l'emploi », quel que soit l'emploi que l'on veut faire des gens.

Plus l'existence est précaire, plus il est difficile de tenir sur le long terme. Dans les groupes, les pauvres ont plus de mal à tenir. Ils partent, empêchés par ceci ou cela (mobilité par exemple) et reviennent plus tard. Mais l'extraordinaire, c'est qu'ils reviennent souvent. Malgré tout.

C'est vrai que le temps de l'aide sociale se construit, s'organise et se comprend très différemment. Mais c'est un temps long aussi, d'une certaine manière, si l'on considère que des familles doivent parfois être aidées sur plusieurs générations, parce que, nous le savons bien, de la pauvreté naît rarement la richesse.

Nous accompagnons des personnes sur un temps long. Mais il y a aussi les urgences, les SOS. Les gens qui sont dans nos groupes, on les rencontre assez régulièrement pour mesurer les mille et un problèmes de la vie précaire cause et on voudrait, quand une (nouvelle) tuile arrive, pouvoir faire un peu plus, éviter une catastrophe ou réparer... Et là les choses s'inversent : c'est le temps de l'institution (CPAS ou autre) qui devient terriblement long.

## **Le cadre normatif : différent et pourtant...**

Le CPAS octroie une aide financière pour garantir un minimum indispensable pour mener une vie décente à ceux et celles qui en ont besoin. De plus en plus, tandis que la pauvreté augmente, ce droit tend à être conditionné. Et les appels à l'intervention du CPAS se démultiplient dans une série impressionnante de domaines. On peut questionner cela : est-ce au CPAS à se substituer aux défaillances d'un système qui ne garantit plus le droit à l'enseignement gratuit (ou quasi), aux soins de santé accessibles pour tous, etc. ? Ces aides doivent faire l'objet de contrôles, de démarches administratives, d'évaluations... bref d'un cadre normatif contraignant.

L'évolution des problématiques à traiter amènent aussi les travailleurs sociaux à devoir maîtriser de nouveaux enjeux, de nouveaux domaines d'intervention (ex. énergie).

Vu de là, l'éducation permanente pourrait paraître une aimable cour de récréation où l'on peut développer la libre expression, prendre le temps, choisir ses modes d'action et même se permettre d'enquiquiner les autorités en organisant des manifs contestataires sous leurs fenêtres ! Et ce n'est pas tout à fait faux. Il existe (encore) dans ce domaine, un espace de libre expression et de créativité en Belgique francophone (l'éducation populaire ou permanente est une invention spécifique à la France et à la communauté française de Belgique). Il serait paradoxal qu'il en soit autrement eu égard à ses finalités.

Et pourtant... la pression qui pèse sur les CPAS, nous la vivons de plus en plus aussi. L'évaluation quantitative prend le pas sur le résultat (mal évaluable !). Nos travailleurs subissent souvent douloureusement, au même titre que les travailleurs en CPAS, le choix à faire entre un accompagnement de qualité, et le nombre d'heures d'activités à assurer pour justifier des subventions. Le choix entre « réparer » les situations de vie et agir sur les causes ; entre « intégrer » et « transformer »... En même temps, les enjeux qui émergent des situations de vie, nous entraînent à nous saisir nous aussi de nouvelles questions sociales. Souvent les mêmes que les vôtres.

## **Une pression ressentie conjointement**

Nous sentons aussi la violence du système dans sa surdité grandissante. Alors même que le travail de terrain fait émerger une incroyable richesse en terme de parcours de vie, de témoignages, de qualité de débats et de propositions, nous ne parvenons pas souvent à faire entendre cela dans les médias ni auprès des décideurs. Nous travaillons jour après jour à contre-courant des valeurs de l'époque. Nous utilisons un vocabulaire qui fait lever les sourcils voire grincer des dents : par exemple, il nous arrive de rappeler qu'il faut dire cotisations plutôt que charges sociales.

Le fait est que les dynamiques collectives sont frappées de discrédit. Aujourd'hui, être acteur, c'est être « entrepreneur de sa vie » (responsabilisation individualisation-autonomie). Certes, des entrepreneurs « sans entreprise et sans guère de capitaux » (Bourdieu) ! Le système capitaliste ne serait plus le problème mais la solution, tandis que la critique sociale n'est plus une solution mais un problème (Blairon).

Pour le monde associatif, un tel modèle s'attaque au sens même de l'éducation permanente et sa finalité de transformation sociale. Pour les CPAS, ce modèle réduit l'action sociale à une action sur les personnes (et non plus sur le milieu) pouvant conditionner leur droit à l'aide sociale. Pour le public et pour les travailleurs sociaux des deux « mondes », ce modèle est porteur d'une grande violence.

Et donc, derrière la pression d'un cadre normatif qui diffère de part et d'autre (mais existe des deux côtés), ce dont nous souffrons en commun et qui serait alors à questionner, dénoncer (en commun ?) ne procèderait-il pas d'un conflit de valeurs : entre celles qui ont contribué à reconnaître aussi bien l'éducation populaire que le droit à la dignité (loi organique CPAS) ; et celles qui ne cessent de conditionner et rétrécir aussi bien le droit à la participation au débat public que le droit à l'aide sociale ?

### **Se concerter ? Les motivations ne manquent pas**

La forme de la concertation dépend des objectifs que l'on se fixe. Il faut que l'on se comprenne et s'entende sur ce que l'on veut faire ensemble, quelle est (quels sont) le(s) point(s) d'intersection et il importe de clarifier et d'assumer comment chacun se situe.

Quant aux motivations, il nous semble qu'elles ne manquent pas :

- Les partenariats et les actions conjointes qui existent, certains depuis déjà plusieurs années, avec toute la richesse qu'ils produisent ;
- La complémentarité d'approche – certes distincte entre associations et institutions - des personnes et des situations de vie, qui nous semble aussi évidente qu'indispensable ;
- Les problématiques abordées et les complémentarités d'action, y compris en perspective.  
(Ex. des stratégies d'approche collective de la rénovation énergétique des logements « passoires » : les ménages à faible revenu ne vont pas solliciter des primes pour isoler leur toiture. Il y a une action conjointe à mener entre différents acteurs pour faire émerger une demande et accompagner les gens le temps des travaux).

Mais aussi le questionnement sur le système de valeurs et ses impacts sur le travail social, qui pourrait nous motiver à débattre ensemble, identifier ces impacts et rechercher comment peser dessus ;

Et (sans doute) la conviction que c'est bien le public avec lequel nous travaillons qui est principal acteur de transformation de la société. Nous avons besoin d'eux et pas seulement eux de nous.